

REGLEMENT DU CONCOURS

OBJET

Le Prix Luxembourgeois d'Architecture est organisé à l'initiative du LUCA Luxembourg Center for Architecture. Lancé en 1995, il a pour principaux objectifs de distinguer l'excellence dans le domaine de l'architecture et de témoigner de la vitalité et de la qualité de la création contemporaine au Luxembourg.

Des prix seront décernés à des œuvres remarquables pouvant appartenir aux domaines suivants :

- architecture résidentielle
- architecture non-résidentielle
- architecture d'intérieur
- architecture paysagère et espaces extérieurs/publics
- ouvrages d'art et structures

Seront également décernés :

- un Prix Honoraire rendant hommage à la carrière d'un architecte, ingénieur, architecte paysagiste ou architecte d'intérieur
- un Prix Spécial du jury
- un Prix du Public

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les réalisations présentées devront être implantées sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et avoir été achevées entre le 1^{er} septembre 2011 et la date de dépôt de la candidature.

Les participants peuvent présenter plusieurs réalisations. Les réalisations ayant été récompensées ou mentionnées lors d'une édition précédente du concours ne peuvent plus être prises en considération.

Les réalisations doivent être conformes aux prescriptions du présent règlement.

L'inscription au concours engage ses participants à l'acceptation sans réserve du présent règlement.

ORGANISATION – INSCRIPTIONS

L'inscription individuelle de chaque projet présenté se fera auprès du bureau du LUCA Luxembourg Center for Architecture au moment du dépôt de dossier.

L'ensemble des documents d'inscription et de présentation doivent être déposés au bureau du LUCA Luxembourg Center for Architecture du 8 au 21 septembre 2015 à 14h. Nos bureaux sont ouverts du mardi au vendredi, de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00, ainsi que le lundi 21 septembre jusqu'à 14h.

Sur base de cette présentation, les membres du jury désigneront les nominés et les lauréats du prix.

Tous les documents déposés deviennent la propriété de l'organisateur du concours.

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription s'élèvent à 50€ pour chaque réalisation soumise à candidature. Le ou les paiement(s) peuvent se faire par virement uniquement sur notre compte à la Banque de Luxembourg, Fondation de l'Architecture - IBAN LU68 0080 7489 2700 1003 / BIC BLUXLULL. Ils devront être reçus au plus tard le 21 septembre 2015. Chaque candidature sera officiellement validée dès réception du paiement sur le compte de l'organisateur.

JURY / CRITERES / PRIX

Les membres du jury international seront tous désignés par l'organisateur. La composition exacte du jury sera communiquée à partir du 24 juin 2015 sur le site www.luca.lu.

La qualité des réalisations présentées sera appréciée en fonction des critères suivants :

- la signification architecturale, l'identité et le caractère de la réalisation
- la fonctionnalité du concept, la qualité et l'utilisation de l'espace
- la réponse au contexte bâti et non bâti et la relation à l'environnement (espaces extérieurs, paysage, espace-rue...)

Parmi les dossiers jugés admissibles, le jury pourra retenir jusqu'à **dix (10) réalisations finalistes dans chacun des domaines** en évaluant les dossiers de candidature. Parmi les réalisations finalistes dans les cinq domaines, le jury déterminera **jusqu'à cinq (5) réalisations lauréates**. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner la totalité des prix s'il le juge à propos.

Le Prix Spécial du jury sera décerné à une réalisation qui a retenu l'attention du jury. Le Prix du Public sera décerné suite au vote du public parmi les réalisations finalistes nominées par le jury. Le Prix Honoraire sera décerné par le LUCA Luxembourg Center for Architecture.

Le jury est souverain dans le choix de sa démarche. Ses délibérations sont confidentielles et ses décisions sont définitives et sans appel.

PRESENTATION

Chaque candidat remettra pour chaque réalisation 2 panneaux rigides de présentation de format DIN A2 horizontal comprenant les plans, coupes, façades, photos, croquis et perspectives illustrant son projet. Les explications jugées nécessaires à la bonne compréhension du projet peuvent être jointes sous forme de dossier DIN A4 avec curriculum vitae de l'auteur (3 pages maximum). Ces documents constitueront la base de sélection du jury, et ne feront par conséquent pas l'objet d'une exposition publique.

Pour les besoins de l'exposition et de sa publication les documents sont à fournir sur CD-ROM sous format Word (textes) et jpeg (illustrations) dans une haute résolution (300dpi au minimum, dimension par image : DIN A3 au minimum) en complément des documents imprimés sur papier.

Tous les documents envoyés restent la propriété de l'organisateur. Les documents et images des réalisations sélectionnées par le jury peuvent être utilisés par l'organisateur dans le cadre des Prix de l'Architecture pour

publication ou diffusion sans qu'aucune demande ou autorisation ne doivent être adressées au participant et sans qu'aucune indemnité ne doive être payée à titre de droits d'auteur ou de copyrights directs ou indirects.

L'organisateur n'est pas responsable des dégâts, pertes ou vols occasionnés aux documents présentés ou reçus.

PUBLICATION / EXPOSITION

Les réalisations finalistes seront rendues publiques avant la proclamation des prix pour permettre le vote du Prix du Public. Les réalisations lauréates ne seront annoncées qu'au moment de la proclamation des résultats lors de la remise des prix. Le jury motivera le choix des réalisations lauréates dans un communiqué rendu public lors de la proclamation des prix.

Après la proclamation des résultats, une exposition publique rassemblera les œuvres sélectionnées par le jury. L'organisateur publiera à cette occasion un catalogue des réalisations sélectionnées pour le Prix.

LANGUES

La langue de rédaction utilisée par les participants sera au choix le français ou l'allemand. Les membres du jury n'étant pas nécessairement bilingues, il est recommandé aux participants de joindre à leurs textes un résumé en anglais ou dans l'autre langue nationale.

CALENDRIER

24 juin 2015 : lancement du prix
8 au 21 septembre 2015 à 14h : période de remise des dossiers
1^{er} et 2 octobre 2015 : séances du Jury
26 octobre au 8 novembre 2015 : période de vote pour le Prix du Public
12 novembre 2015 : proclamation et remise des Prix
A partir du 13 novembre 2015 : exposition des réalisations lauréates et nominées